



Litige avec le service Colissimo - perte colis

Par **meldi**, le **20/10/2014** à **14:03**

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous car je ne sais pas vers qui me tourner. J'ai réalisé une transaction avec un particulier en juillet par le site du Bon coin afin d'acheter un télescope. Ce télescope a été adressé par colissimo par mon interlocuteur.

N'ayant pas de nouvelle, j'ai contacté la plateforme de Colissimo en mentionnant le numéro de ce dernier. On m'a alors déclaré que mon colis rencontré des difficultés....Il semblerait que l'étiquette se soit détachée. La personne m'ayant vendu le bien a immédiatement contacté le service Colissimo (3631), (tout comme moi).

Nos interlocuteurs nous ont indiqué que le colis n'était donc pas perdu, juste stocké sur une plateforme dans le 62 (je crois, je ne comprenais pas bien la dame qui parlait....). Ils ont demandé à l'expéditeur de bien vouloir adresser la preuve de dépôt, le descriptif et la taille du colis, chose immédiatement faite.

Une à deux semaines après nous avons toutes deux recontacté le service....ils n'auraient rien reçu, je leur ai donc demandé une adresse mail afin que l'on puisse leur adresser de nouveau, or, ils n'ont pas d'adresse mail....(c'est un peu irréaliste de nos jours....) depuis ils nous balade de services en services et cela n'aboutit pas.

Nous ne savons plus comment faire, il ne doit pas y avoir énormément de colis dont l'étiquette s'est enlevée ce jour là, il a du être stocké en attente de complément d'information mais malgré nos nombreux appels, ça n'aboutit pas....

Dernièrement l'expéditeur du colis a de nouveau contacter le service Colissimo et grande surprise : la personne qui l'a renseignée lui a indiqué que le dossier précédent n'était pas pris en compte : de ce fait (il faut encore patienter une 20ème de jour pfff) le numéro du nouveau

dossier est 1-3MSI5C.

On se fout vraiment de nous...le réputation chaotique des services de la Poste est pour le coup bien fondée....

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez nous apporter, nous pauvres consommateurs qui subissons l'incompétence et l'ignorance des services postaux....

Cordialement.

Par **meldi**, le **04/11/2014** à **13:48**

Bonjour est ce normal de ne pas avoir de réponse?
Merci

Par **Lag0**, le **04/11/2014** à **14:03**

Bonjour meldi,

Je ne sais vous dire si c'est normal, mais je peux vous confirmer que nous sommes sur un forum et que les personnes qui répondent sont des internautes bénévoles qui décident de répondre ou pas selon leurs connaissances.

Si vous n'obtenez pas de réponse, il se peut que ce soit parce qu'aucun internaute n'ait la bonne réponse à vous communiquer ou parce que celui qui peut vous répondre n'a pas encore pris connaissance de votre sujet.

Par **meldi**, le **04/11/2014** à **14:31**

D'accord, merci beaucoup pour votre retour, je pensais que quelques professionnels pouvaient apporter des réponses sur ce forum.

Par **Lag0**, le **04/11/2014** à **15:51**

Pour avoir une réponse de professionnel, il suffit généralement de prendre rendez-vous et de sortir le chéquier...

Par **meldi**, le **04/11/2014** à **16:18**

oui....naïve comme je suis, je pensais qu'il existait ce type de forum. Je me souviens avoir eu un litige avec une vente privée il y a quelques années et il avait été résolu par le biais de

l'intervention d'une tierce personne sur un forum mais impossible de me souvenir du nom du forum....

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **18:41**

Bonsoir,

Ce n'est pas de la naïveté de votre part, mais si personne ne veut vous apporter un éclairage en dépit de votre impatience, c'est parce que votre expéditeur/vendeur a fait semble-t-il ce qu'il fallait pour obtenir réparation.

Contrairement à ce que vous pensez, le service postal n'est pas un foutoir et en général le S.A.V. est rigoureux.

Dans la mesure où la livraison n'est pas attestée par votre signature, votre vendeur doit vous rembourser intégralement et faire son affaire du dossier sinistre avec Colissimo.